

Projet Procès-Verbal  
Conseil Municipal  
du 20 juin 2022  
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufiles	E	Franck Beaume	E	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczynski	P	Claude Trincat	P	Eric Vallier	P

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité  
Public : 7 personnes

Début de la réunion : 20h10 - Fin de la réunion : 23h00

Pouvoirs : Patrick Beaufiles à Daniel Martin - Franck Beaume à Eric Vallier

Présentation par Lisa Bertholdy et Yannick Chais :  
« Vers une inclusion des habitats réversibles dans nos territoires »

Durée : ½ heure

**Extrait de leur document de présentation, accessible en mairie :**

*« Pourquoi, pour qui, comment..., des réflexions et propositions qui répondent à une actualité.  
Présentation d'un travail de recherche non exhaustif sur la question des Habitats Réversibles.*

*Notre collectif Habitat Réversible En Trièves a vu le jour en Décembre 2020. Il est composé de résidents Triévois, de 20 à 60 ans. Nous sommes travailleurs indépendants ou salariés. Nous sommes propriétaires, locataires ou en recherche de logement. Nous habitons en famille, en habitat groupé ou de manière individuelle, en logement classique ou en habitat réversible.*

*Nous nous retrouvons autour de ces questions d'habitat afin de redéfinir l'adéquation de nos vies avec celle de nos logements dans un contexte économique écologique et social qui invite à une transition. Nous représentons un mouvement important de personnes souhaitant trouver des solutions d'habitats sur le Trièves : qu'elles soient pérennes, confortables, intégrées comme des habitats durables et qu'elles puissent également répondre à des solutions de transition ou même d'urgence, réalités existantes sur le territoire.*

*Nous avons aussi le souci d'être dans une démarche de prévention au regard des possibles transformations économiques et écologiques de nos manières de vivre, dans un souci de recherche d'équilibre et d'harmonisation de la manière d'habiter ensemble le territoire, parce que c'est déjà là. Nous souhaitons aussi rassembler des expériences et de la ressource sur cette question afin que cela soit pensé et co-construit. Nous sommes conscients que ce thème est en réflexion et en expérimentation dans d'autres régions.*

*Nous soutenons sans discrimination les habitats réversibles, légers, transportables, compostables, les habitats sains, sécurisants, respectueux de l'environnement, des individus quels qu'ils soient et de leurs aspirations quelles qu'elles soient.*

*Nous sommes en lien avec des structures telles que l'association des "Hameaux légers" ainsi que la fédération des habitats réversibles qui proposent de nombreux outils (communication, sensibilisation, médiation et accompagnement de projets...) et sont des moteurs importants de la prise en compte de l'habitat réversible de l'échelle nationale à l'échelle locale.*

**Notre Objectif :**

*Nous souhaitons travailler avec les Conseils Municipaux qui représentent la clé de voûte d'un territoire : un lien direct entre les habitants et les autorités étatiques.*

*L'objectif de notre collectif est d'être une force de réflexion, de proposition et d'action en lien avec vous, élus pour définir les possibles en manière de diversification de l'habitat. Ceci notamment dans l'idée de rendre les politiques locales cohérentes avec le cadre national dont la loi ALUR du 24 mars 2014 .../...pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové. »*

Validation du précédent compte-rendu :

8 votes pour

1 vote contre :

Claude Trincat : *"CR erroné pour ce qui concerne les démarches entreprises par la comptable qui a déclaré, lors de la séance, n'avoir pas fait de demande de prêt relais dans l'attente des subventions mais uniquement pour un prêt à long terme"*

Claude Trincat informe l'assemblée avoir fait l'enregistrement de la ou des séances précédentes...

Marie-Pierre Joubert informe qu'elle n'était pas au fait que les séances soient enregistrées et demande que lui soient communiqués ces enregistrements, notamment pour la rédaction des PV de séance.

Ordre du jour :

#### Délibérations :

1. Astreintes agents techniques et administratifs
2. Demande de subventions enrochement torrent Charbonnier
3. Demande de subventions département curage torrents
4. Signature protocole Breyton – **Délibération repoussée**
5. Réforme de la publicité des actes – **Ce n'est pas une délibération, c'est la loi**
6. Convention de pâturage de Chamousset
7. Cahier de prescriptions de sécurité ferme des 4 chemins
8. Subvention - classe réussite par le sport collège de Mens – **Délibération reportée**
9. Passage comptabilité en M57 au 01/01/2023
10. Tarifs Camping-car – **Pas de délibération...**
11. Adhésion PEP'S
12. Règlement intérieur Eau Potable
13. Prêt Investissements
14. Mois de la Nuit
15. Décision RICE Ciel étoilé
16. Déplacement du marché

#### Divers

- A. Course d'orientation USSE St Egrève
- B. Chemin d'accès rue des Sabotiers & **Impasse des Vanniers**
- C. Food truck bistrotteuses
- D. Places de parking Place de l'Eglise
- E. Vente à emporter chambre d'hôtes
- F. Point sur la charte du PNRV, Chemins de Liberté, Commémoration Pas de l'Aiguille

#### Délibérations

##### 1 – Astreintes agents techniques et administratifs

Astreintes et heures supplémentaires pour le déneigement : pour la durée du mandat, 5 astreintes seront faites par les employés communaux.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

Heures supplémentaires pour les heures effectuées lors des élections pour la tenue des bureaux de vote.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

##### 2 – Demande de subventions enrochement torrent Charbonnier

Suite aux différents orages, les berges se détruisent.  
Un devis est en cours.

A voir pour un déclassement du ruisseau.

Une délibération est nécessaire pour faire une demande de subvention (40 – 45 %) par la commune pour la réalisation des travaux de remise en état.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

3 – Demande de subventions département curage torrents
--

Idem : Suite aux différents orages, les ruisseaux se remplissent.  
Un devis est en cours.

Une délibération est nécessaire pour faire une demande de subvention (40 – 45 %) par la commune pour la réalisation des travaux de curage.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

4 - Signature protocole Breyton – Délibération repoussée
--

Le dossier est toujours en cours de négociation.

Le réexamen du dossier dans son ensemble, doit se faire rapidement afin de pouvoir conclure un accord.

5 - Réforme de la publicité des actes – Ce n'est pas une délibération, c'est la loi
---

Concernant la réforme de publication des actes, lecture est faite :

*« Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, les règles concernant le procès-verbal de la séance, la publicité, la conservation et la diffusion des délibérations des conseils sont modifiées (ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et décret 2021-1311 du 7 octobre 2021). .../... »*

*Désormais, l'encadrement des PV de séance est bien plus précis et le CR de séance disparaît, du moins sous sa forme connue.*

*Les délibérations, quant à elles, n'évoluent pas.*

*PV des assemblées délibérantes locales :*

*Le contenu du PV à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 devra contenir :*

- *Date et heure de la séance*
- *Noms du président, des membres du conseil présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance*
- *Le quorum*
- *L'ordre du jour de la séance*
- *Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées*
- *Les demandes de scrutin particulier*
- *Le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote*
- *Et la teneur des discussions au cours de la séance.*

*Avec ce dernier point, chaque commune garde une marge de manœuvre concernant le degré de précision des échanges. .../... »*

Ce qui est nouveau pour Chichilianne :

*« Le PV est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires de séance.*

*.../...*

Publicité du PV : Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le PV est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

L'exemplaire original du PV .../... est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité.

#### Information du public : affichage de la liste des délibérations

Le CR des séances du conseil municipal ou communautaire qui était affiché à la porte de la mairie est supprimé. A sa place l'article L2121-25 prévoit que, dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune .../... »

#### 6 - Convention de pâturage de Chamousset

Dossier exposé par Jean-Noël Bouvier  
Cela concerne le projet de convention pluriannuelle de pâturage Département de l'Isère Alpage Chamousset Commune de Chichilianne.  
Entre la Commune et le Groupement Pastoral

La convention a pour objet de fixer les conditions de location de :

- Un ensemble de parcelles à vocation pastorale
- Un ensemble de biens immobiliers à usage agricole comprenant un chalet pour les bergers, un hangar pour le stockage et abri d'animaux, le vallon de Combeau et Chamousset, un impluvium et réseau d'abreuvoir

Sont concernés des ovins (essentiellement), caprins et quelques chevaux.

Un état des lieux annuel sera fait.

Le loyer (environ 2 900 €/an) est établi avec le barème FAI.

Des clauses concernant l'environnement sont établies, notamment pour la protection des eaux potables.

C'est un site Natura 2000 et une réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors.

La chasse est autorisée.

Le tourisme également avec des contraintes auprès des troupeaux.

Un accord tacite est fait concernant le passage des ovins de Combeau à Tête Chevalière.

Il sera établi une convention, plutôt qu'un bail.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

#### 7 - Cahier de prescriptions de sécurité ferme des 4 chemins

Le 14 juin 2022, à la demande de la Préfecture, une commission de sécurité du terrain de camping de La Ferme des 4 chemins à Châteauvieux a eu lieu.

Présents : Représentants de la Commune, Eric Vallier (Maire) et Marie-Pierre Joubert & François Sroczynski (Elus), les Pompiers, la Préfecture, la Gendarmerie et Bertille Jay et Michel Jay (gérants).

En effet, le terrain est en zone à risque d'inondation (crues torrentielles). Première visite car cette zone est passée « entre les mailles du filet » de la préfecture.

Un avis favorable est donné par la commission avec quelques réserves mineures.

Il est à noter également qu'un cahier de prescription d'alerte et d'évacuation est à faire.

Le conseil municipal valide.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

#### 8 - Subvention - classe réussite par le sport collège de Mens – Délibération reportée

Un courrier est parvenu en mairie pour une sollicitation financière (200 €), demande faite aux 27 communes du Trièves et auprès de la CdC du Trièves (1 000 €).

Cela concerne la Classe Réussite par le Sport, pour la prochaine rentrée.

Le projet d'un montant de 53 000 € par an est financé en parti par le Département Isère (38 000 €).

Une recherche de financement pour 6 000 € est faite pour pouvoir payer les partenaires (Ecole VTT, Ferme équestre, ski de fond et transport).

A ce jour, il est considéré que le dossier n'est pas complet, quelques précisions sont à apporter :

- Combien d'enfants sont concernés,
- Pourquoi, plus précisément,
- A qui serait versée cette sollicitation.

Eric Vallier prend en charge le dossier.

9 - Passage comptabilité en M57 au 01/01/2023

Actuellement nommée M14, il est prévu de passer en 2024 sous la M57 (pour « simplifiée »).

Il est demandé par la Trésorerie à quelques communes de passer de la M14 à la M57 en 2023 afin de leur simplifier le travail (et de ne pas avoir toutes les communes à gérer en même temps).

Les communes seront aidées, accompagnées par des formateurs sur le nouveau logiciel (c'est gratuit).

*Délibération adoptée*

*1 abstention : Claude Trincat*

10 - Tarifs Camping-car – Pas de délibération...

Tarifs déjà adoptés lors du précédent conseil municipal.

Pas de délibération.

11 - Adhésion PEP'S - Délibération reportée

La structuration du projet « territoire zéro chômeurs » est achevée.

La CCT a déposé le dossier de candidature en mars. En attendant la réponse des pouvoirs publics l'association PEP'S Trièves (Projet pour l'Emploi Participatif et Solidaire) poursuit son travail et lance sa campagne d'adhésion. Les communes sont invitées à poursuivre leur engagement et leur soutien en adhérant au montant de 100 €.

Dans un premier temps,

- pour l'adhésion : 3 votes, Marie-Pierre Joubert, François Sroczyński, Claude Trincat
- contre 6 votes.

Mais il est finalement décidé de revoir le dossier, la délibération est reportée.

François Sroczyński s'occupe du dossier.

Il est rappelé que le projet de PeP's permettra aux personnes sans travail depuis longtemps, et ayant décroché de la vie active, de « remettre le pied à l'étrier ».

La question essentielle posée est : que fera PEP'S si la candidature est refusée ?

12 - Règlement intérieur Eau Potable

Cela concerne le règlement intérieur qui date de 1983 concernant les placements des compteurs.

13 - Prêt Investissements – Délibération reportée

Le dossier, manquant, ne peut être présenté à l'assemblée.

Délibération reportée.

14 - Mois de la Nuit

Dossier présenté par François Sroczyński.

Le Mois de la Nuit : qu'est-ce que c'est ?

Tous les ans, en octobre, il est mis en place une manifestation au niveau nationale pour « agir pour l'environnement » autour de la sensibilisation aux enjeux du ciel étoilé et de la pollution lumineuse (impact sur la biodiversité, la consommation d'énergie, donc le porte monnaie...).

Cette année, sur notre commune, lors d'une soirée nous ferons un temps sans éclairage, avec pour objectif de mobiliser, sensibiliser la population aux impacts de l'éclairage nocturne, via des animations diverses (balades nocturnes, ateliers photo, observations du ciel, contes...).

Notre commune est « en avance », des travaux sur l'éclairage communal ayant commencés ces derniers mois (LED en place sur presque tous les poteaux, le matériel ne s'adaptant pas sur tous, baisse du temps d'éclairage, rasant...). Le dossier continu.

Une enquête publique devrait être faite pour connaître les avis. A ce jour, il y a deux sont de cloche. C'est mitigé : oui ? non ? (quelques craintes). A développer.

Pour les manifestations au niveau communal, François Sroczyński s'occupe du dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

#### 15 - Décision RICE Ciel étoilé

RICE = Réserve International de Ciel Etoilé.

C'est une charte d'engagement à la protection du ciel et de l'environnement nocturne

Il est attribué à des lieux, bien souvent des parcs naturels, où la qualité de ciel est exceptionnelle et où des mesures ont été prises pour minimiser la pollution lumineuse.

Les actions du Mois de la Nuit en font parti.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

#### Divers

##### A. Course d'orientation USSE Saint-Egrève

La section Course d'Orientation de l'Union de Saint-Egrève (USSE) organise une course d'orientation le week-end 15 & 16 octobre 2022 sur notre commune.

Cette manifestation se fera notamment en partenariat avec les SMA sous l'égide de leur fédération FFCO (Fédération Française de Course d'Orientation), de la région et du département.

Cette manifestation devrait attirer entre 100 et 300 coureurs (dont possibilités de se loger et de consommer sur place).

USSE souhaite impliquer les commerçants et parents d'élèves (tenue de buvette, vente de produits locaux...).

La mairie serait sollicitée pour les autorisations municipales nécessaires ainsi que les propriétaires privés pour les terrains.

La demande de mise à disposition du foyer de ski de fond (samedi 15 octobre) et de la salle « point infos » (pour le dimanche 16 octobre).

##### B. Chemin d'accès rue des Sabotiers & Impasse des Vanniers

###### Chemin des Sabotiers

C'est une voie sans issue.

Une demande de goudronnage ou de rachat est faite.

Le rendez-vous prévu vendredi est reporté.

###### Impasse des Vanniers.

Une demande d'installation d'un miroir est faite pour les habitants sortant par cette impasse.

L'autorisation va être faite à la propriétaire du mur pour la pose du miroir

#### C. Food truck bistrotteuses

Une demande est faite en mairie pour l'installation d'un foodtruck sur notre commune. Nous donnons priorité à nos restaurateurs, donc réponse négative.

#### D. Places de parking Place de l'Eglise

Un dossier est en cours (Daniel Martin et Eric Vallier).  
Plus de voiture sur cette place, seule une place de « dépose minute » est à l'étude.  
Les voitures pouvant se garer sur la place Thiers notamment.

#### E. Vente à emporter chambre d'hôtes

Ce n'est pas de la vente à emporter, mais une demande de création d'épicerie faite par les Vagabonds du Mont, en cours de formation.  
C'est une bonne initiative.

#### F. Coupe affouagère :

Une visite est programmée, et une demande de devis est faite.

#### G. Point sur la charte du PNRV, Chemins de Liberté, Commémoration Pas de l'Aiguille

##### Charte du PNRV

Le lancement de la concertation avec les habitants est commencé depuis deux mois  
Quatre documents ont été diffusés

- La lettre d'intention de la mairie
- La présentation synthétique du PNRV
- La présentation de la nouvelle charte
- Un questionnaire de recueil des habitants amorçant la phase d'échange et de rencontre

Ce temps d'échange va se poursuivre, sous diverse formes, jusqu'à la fin de l'année.

##### Les Chemins de la Liberté

Le recueil des témoignages est en cours. Il est réalisé en concertation avec la CCT, le Fond Documentaire, le Musée du Trièves et en coordination avec le PNRV et les musées de la résistance de Vassieux et de Grenoble.

##### Commémoration du Pas de l'Aiguille

Afin de redonner sens et attrait aux commémorations :

- les communes de Chichilianne et Mens interviendront ensemble à la cérémonie de la Nécropole du Pas de l'Aiguille.
- Un groupe chant d'habitants du Trièves, en particulier Mens et Chichilianne, sous la direction de Laurent Cabané se produira au cours de la cérémonie.

#### H. Déplacement du marché

Actuellement, le marché se situe sur la place de l'Eglise.

Plusieurs demandes (dont lectures sont faites) concerne, notamment, les places de parking (insuffisantes), les panneaux de la mairie pour l'interdiction de stationnée les mardis, jour de marché, qui sont en place tous les jours et empêchent de se garer correctement...

A compter du 28 juin, le marché sera déplacé sur la place Thiers.  
La commune s'occupe de régler les raccordements à l'électricité.

Michèle Gros qui gère l'arrivée des commerçants jusqu'à maintenant, prend « sa retraite » mais s'occupe d'informer les vendeurs pour la première fois, soit le mardi 28 juin 2022.

Nous l'en remercions.

A l'étude : faire des panneaux d'information.

Délibération adoptée à l'unanimité

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un conseil municipal le **08 juillet 2022 à 08h30** 18 juillet 2022, à **20h30 (heure d'été)** dans la salle du conseil municipal.

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert et François Sroczyński

Relu par Jacqueline Bonato et Eric Vallier